Communiqué de presse

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris
01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr
@mrapofficiel @MRAPOfficielNational

Affaire Michel Zecler : une condamnation nécessaire, un sursaut républicain indispensable

Le MRAP salue la décision rendue le 20 novembre 2026 dans l'affaire Michel Zecler, et tout particulièrement la reconnaissance du caractère raciste des violences commises par trois policiers.

Cette décision rappelle un principe fondamental : **la parole d'un policier ne vaut pas davantage que celle d'un citoyen, et l'uniforme ne saurait constituer un permis de violence ou un brevet d'impunité.**

Le MRAP tient à saluer le courage et la détermination de Michel Zecler, qui a dû mener un long combat pour faire reconnaître les violences dont il a été victime.

Mais cette condamnation, aussi importante soit-elle, ne peut constituer l'aboutissement de notre réflexion collective. **Elle doit en être le point de départ.**

Car au-delà de cette affaire, c'est la question des violences policières, des discriminations raciales et des mécanismes de contrôle des forces de l'ordre qui doit être posée avec lucidité et courage.

Le même jour, le verdict rendu à Bobigny contre un policier qui a tué en 2022 à Sevran un livreur d'origine haïtienne a été reconnu coupable mais la faiblesse de la peine prononcée comme l'absence de mandat de dépôt a meurtri la famille et les personnes présentes au procès.

Le même jour, le Sénat adoptait la proposition de loi portant présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre faisant usage de leur arme, véritable permis de tuer pour les policiers.

Mouvement contre le **R**acisme et pour l'**A**mitié entre les **P**euples
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris
01 53 38 99 99 - www.mrap.fr - mrap@mrap.fr
@mrapofficiel @MRAPOfficielNational

Communiqué de presse

Le MRAP rappelle que dénoncer les violences policières ne revient pas à mettre en accusation l'ensemble des policiers. **C'est au contraire défendre l'idée d'une police pleinement républicaine, respectueuse des droits fondamentaux et exemplaire dans l'exercice de ses missions.**

La confiance entre la police et la population ne se décrète pas. Elle se construit par la justice, la transparence et l'exemplarité.

Le MRAP appelle le Parlement et les pouvoirs publics à engager sans délai des réformes concrètes pour lutter contre les contrôles discriminatoires, garantir l'indépendance des enquêtes sur les violences policières, renforcer la formation à la lutte contre le racisme et mettre fin à toute forme d'impunité. Le projet de loi de lutte contre le racisme qui sera examiné prochainement au Sénat doit être renforcé par l'insertion du principe de peine aggravée pour les représentants de l'État condamnés pour propos ou actes racistes.

La République ne s'affaiblit pas lorsqu'elle exige des comptes de ceux qui exercent l'autorité en son nom. Elle se renforce.

Six ans après les faits, la justice a été rendue.

Mais combien d'autres victimes devront attendre avant que la République ne décide enfin de réformer sa police ?

Bureau National